



76, Boulevard Ottman
44150 ANCENIS

SCOLARITÉ 2022-2023

Chers parents,

Pour l'année 2022-2023, le Conseil d'Administration de l'OGE44 a fixé le montant de la scolarité :

- à **32 € par mois** sur 10 mois soit 305 € à l'année par enfant (tarif unique).

Cette scolarité comprend :

- La contribution des familles (Charges de personnel, entretien des bâtiments, frais de fonctionnement)
- Les cotisations versées aux instances de l'Enseignement Catholique obligatoires.
- Les indemnités de direction

Toute famille rencontrant des difficultés financières ou ne pouvant pas assumer cette charge est invitée à prendre contact avec le chef d'établissement.

Nous proposons également aux familles souhaitant soutenir l'enseignement catholique ou l'établissement d'effectuer un don en complément de leur contribution. Ce don est déductible des impôts et un reçu fiscal vous sera envoyé. Au recto, le bon de soutien à retourner précise les modalités.

Soyez assurés de notre entier dévouement et de nos sentiments cordiaux.

L'OGE44



CONTRIBUTION SCOLAIRE 2022/2023

(Talon à retourner à l'école **pour la rentrée**)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Modalités de règlement :

- ☐ Règlement mensuel de **32 €** par prélèvement automatique le 10 de chaque mois du 10 octobre au 10 juillet.
 - ☐ Vous étiez déjà en prélèvement automatique l'an passé et nous avons vos coordonnées bancaires.
 - ☐ Vous n'êtes pas encore en prélèvement automatique, veuillez remplir le Mandat SEPA au verso et de joindre un RIB/IBAN.
- ☐ Règlement par chèque ou espèces (tous les 2 mois).

Le défaut de paiement engage votre responsabilité et vous expose à des poursuites par voie d'huissier.

Fait à, le

Signatures :

